



COMMUNIQUE DE PRESSE

A PROPOS DE L'ANNONCE DE PARDON DE BONI YAYI A PATRICE TALON ET CONSORTS

Le mercredi 14 mai 2014, dans une déclaration radiotélévisée, le Chef de l'Etat Boni Yayi annonce qu'il a "décidé en son âme et conscience et en toute liberté, de pardonner" à Patrice Talon, Olivier Boco et à tous les détenus impliqués dans les dossiers de tentative d'empoisonnement du Président de la République et de coup d'Etat. Cette annonce de pardon ainsi que les considérations qui la motivent appellent de la part du PCB, les observations suivantes :

1- Tous ceux à qui Boni Yayi pardonne maintenant avaient été jugés non coupables dans les faits à eux reprochés par les ordonnances de non-lieu en mai 2013, ordonnances confirmées en appel en juillet 2013. N'eut été l'acharnement de Boni Yayi, qui a poussé au pourvoi en cassation, Patrice Talon et tous ceux-là seraient libres depuis près d'un an. Leur détention prolongée n'est donc que de l'arbitraire voulu par un dictateur tyran. Au lieu de pardon, le Président devrait plutôt présenter des excuses au peuple et aux victimes de son acharnement.

2- Boni Yayi déclare lui-même et développe longuement que c'est sur initiative du Président de la République Française, M. François Hollande, la médiation de M. Abdou Diouf avec l'appui du gouvernement français et notamment du Ministre des Affaires Etrangères, M. Laurent Fabius qu'il a décidé de pardonner et ce, suite à « une correspondance dans laquelle il (Patrice Talon) regrette sincèrement et profondément qu'il ait pu nuire d'une manière ou d'une autre au Président de la République dans sa tentative de défense de ses intérêts ». Il apparaît alors clairement que ce n'est ni en son âme et conscience, ni en toute liberté, que Boni Yayi a décidé de renoncer à son acharnement contre Patrice Talon ; c'est sous la pression et la dictée de ses maîtres des puissances extérieures en direction de qui, en définitive, son geste et son message sont destinés.

3- En ce qui concerne le peuple, ce geste et message de pardon sont typiques des autocrates. Boni Yayi se dit victime de tentative d'empoisonnement et en tant que Président de la République de tentative de coup d'Etat. Il s'agit d'actes relevant du droit pénal où même une renonciation de la victime n'interrompt pas les poursuites. Le Procureur poursuit au nom de la République et non au nom d'un individu. Mais ici, Boni Yayi estime que la Justice, c'est lui. C'est seule sa volonté qui fait loi. Il nie les décisions de non lieu auparavant prononcées et donne son pardon, non pas à des innocents, mais à ceux qui ont voulu l'assassiner !

Maintenant avec son pardon, il nie la Justice elle-même. Ainsi, il demande déjà « aux systèmes judiciaires des dispositions appropriées qui seront prises en rapport avec ses avocats » pour la mise en œuvre de sa décision de pardon. Si le Parquet accédait à la requête de Boni Yayi, cela viendrait confirmer qu'il n'a agi jusque là et continue d'agir que sur injonction de Boni Yayi et prouverait ainsi que la Justice dans notre pays (tout au moins le Parquet) est instrumentalisé au service d'un autocrate !

4- En prononçant son pardon, Yayi veut se présenter en homme "magnanime", "humble", "faisant la paix des braves" afin de tenter de redorer son image ternie par les scandales sans fin, des mois de contestation sociale, la révolte qui gronde de partout contre sa gouvernance scabreuse. Déjà, les marches et manifestations de soutien, commanditées, ont commencé dès ce matin du 15 mai pour aller remercier "l'homme de paix". Délivré du boulet de l'arbitraire dans l'affaire Talon, Yayi pense relancer sa machine de communication au profit de sa propre personne afin de tenter de couvrir les scandales qui se multiplient, le rejet des revendications des travailleurs et de la jeunesse qui souffrent, les machinations pour se perpétuer au pouvoir, lui et son système de mensonge, de fraude et de corruption au sommet de l'Etat.

5- La paix véritable, on le sait, ne se rétablirait qu'avec la fin des scandales, la fin de l'impunité des crimes politiques et économiques, la satisfaction des revendications de survie, de démocratie et de dignité des travailleurs et des peuples.

Cotonou, le 15 mai 2014

Le Parti Communiste du Bénin